

**LE 20 DECEMBRE 1848
ET SA CELEBRATION A LA REUNION :
DU DÉNI À LA RÉHABILITATION
(1848 - 1980)**

© Maquette et réalisation :
Anne LERAY, Sabine TANGAPRIGANIN
Bureau du Troisième Cycle et de la Recherche & Publications
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION, 2000
Campus universitaire du Moufia
15, avenue René Cassin - BP 7151 - 97 715 Saint-Denis Messag cedex 9
☎PHONE : 02 62 938585 – ☎COPIE : 02 62 938500
SITE WEB : <http://www.univ-reunion.fr>

© ÉDITIONS L'HARMATTAN, 2000
7, rue de l'École Polytechnique - 75005 Paris

La loi du 11 mars 1957 interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute reproduction, intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite.

ISBN : 2-7475-0091-8

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

Prosper EVE

**LE 20 DECEMBRE 1848
ET SA CELEBRATION A LA REUNION :
DU DÉNI À LA RÉHABILITATION
(1848 - 1980)**

*Publication du Centre Documentaire et de Recherche
en Histoire Régionale (CDRHR)*

ÉDITIONS L'HARMATTAN
7, rue de l'École Polytechnique
75005-Paris

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
15, avenue René Cassin
97715 - Saint-Denis Cédex

*L'Université de La Réunion remercie le Conseil général
pour son concours*

COMITÉ SCIENTIFIQUE
DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

M. Bernard CHERUBINI, Maître de Conférences, HDR (20^e s.) ;
M. Alain GEOFFROY, Professeur (11^e s.) ; M. Jean-Louis GUÉBOURG,
Professeur (23^e s.) ; M. Jean-François HAMON, Maître de Conférences,
HDR (16^e s.) ; M. Michel LATCHOUMANIN, Maître de Conférences,
HDR (70^e s.) ; M. Edmond MAESTRI, Professeur (22^e s.) ; M. Serge
MEITINGER, Professeur (9^e s.) ; M. Jacky SIMONIN, Professeur (71^e s.) ;
M. Jean-Philippe WATBLED, Professeur (7^e s. & 11^e s.).

INTRODUCTION

La fête est le moment où une société met elle-même en œuvre la transgression de ses tabous et de son ordre, où les individus s'oublient dans l'ivresse de la fusion collective. Elle est un acte collectif pendant laquelle se réaffirment les liens qui unissent le groupe. Les rites simulent le retour aux origines du groupe ou du cosmos ; la communion avec le surnaturel et le sacré est célébrée avec faste. C'est le règne du merveilleux, de la candeur, du jeu, du jouir, c'est la brèche légitime dans laquelle s'engouffrent les pulsions frustrées « du corps et de la psyché »¹. Selon le géographe Jean Defos du Rau, à la fin des années 1950, l'atmosphère de la fête à La Réunion est très froide. Les Réunionnais semblent incapables de faire la fête en dehors des fêtes familiales, incapables de vibrer à l'unisson.

« La vie est monotone à La Réunion, constate-t-il. Celui qui y débarque, arrivant des Antilles, y trouve un même genre de vie, mais une société plus fermée, plus taciturne. Le Créole sourit, mais ne rit guère ; la grosse gaieté collective est inconnue (...) La seule attraction vraiment générale et appréciée, ce sont les kermesses (...) Le monde afflue de plusieurs kilomètres et de quartiers voisins. Mais même l'atmosphère de kermesse à La Réunion n'est guère joyeuse, ni animée »².

La misère qui accable alors la majeure partie de la population peut permettre de comprendre ce défaut d'enthousiasme, mais elle n'explique pas tout. L'interdiction faite aux Dionysiens pauvres qui ont voulu participer au carnaval à la fin du XIX^e siècle peut offrir quelques clés pour saisir cette tristesse qui enveloppe la fête collective.

Il est difficile de préciser avec exactitude le moment de son apparition. Le docteur Henri Azéma signale sa présence

1 « Fête », Encyclopédie Universalis, vol. 6, Paris, 1970, p. 1046-1050.

2 Defos du Rau (J.), L'île de La Réunion, p. 496, Bordeaux, 1960, 716 p.

dans les années 1840. Après les élections législatives de 1849, le climat politique reste électrique à Saint-Paul. Le conseiller municipal A. Fitau signale en février 1850 que lors du carnaval, des désordres ont été « occasionnés par des masques qui (parcourent) la ville pendant le jour, et le soir se (retrouvent) dans les bals où des scènes dégoûtantes (auraient) lieu »³. Les manifestants ont ridiculisé les notables au pouvoir en placardant sur les murs de la ville, « des caricatures ignobles et des faux en écriture publique, au-dessus du visage du maire, que l'on a eu l'audace de salir ainsi »⁴. La presse en fait ensuite état à partir de 1891 et selon cette source, il ne concerne que la capitale Saint-Denis. Le 14 février, *La Vérité* signale que le maire de Saint-Denis vient d'accorder un quatrième jour de mascarades et le journaliste conclut cette courte annonce par un propos très sévère qui prouve déjà que les gens masqués qui défilent cette année-là ne sont guère très appréciés : « les hideuses saturnales dont nous avons eu le spectacle pendant les premiers jours de cette semaine vont continuer »⁵. Il est clair que lorsque la presse commence à s'intéresser au carnaval, c'est parce qu'il dérange la bonne société.

Tant que les fils de l'élite bourgeoise qui fréquentent le lycée de Saint-Denis se déguisaient et manifestaient leur joie dans les rues du centre de la ville, elle ne trouvait rien à redire car elle jugeait que le spectacle offert était beau. En 1896, *Le Ralliement* parle d'un temps où le carnaval était gai. L'année suivante, les informations rapportées par le journaliste sur ce temps révolu sont plus précises et sa comparaison avec la situation actuelle plus pertinente :

« Les jeunes gens de famille semblent avoir renoncé à se travestir. Il faut le regretter car ils donnaient un peu d'animation à notre ville si monotone. (Ils) avaient une prédilection marquée pour les costumes historiques et se déguisaient en pages et en mousquetaires du grand siècle, se transformaient en bergères de Florian et se laissaient courtiser par de gentils bergers. Dès cinq heures de l'après-midi, les équipages sillonnaient les principales artères, s'arrêtaient devant les terrasses où s'étaient réunies les familles aisées. D'élégants cavaliers en descendaient et venaient offrir aux jeunes filles des bonbons et des

3 ADR, 2 O 213, Délibérations du Conseil municipal, Saint-Paul, Séance du 23 février 1850.

4 ADR, 2 O 213, *id.*

5 ADR, 1 Per 34/5, *La Vérité*, 14 février 1891, p. 1.

fleurs prenant plaisir à les intriguer... La journée se terminait par un bal où nos mondaines se paraient de leurs plus beaux atours. Je parle d'une époque que je n'ai pas connue ».

Cet aveu nous pousse à croire que le carnaval s'est développé sous le Second Empire (puisque le journaliste a certainement plus de trente ans), soit pendant la période d'euphorie (1852-1862) pendant laquelle l'île baigne dans un climat de prospérité propice aux amusements, soit pendant la période d'effondrement économique (1863-1870) pendant laquelle ceux qui subissent des revers de fortune peuvent éprouver le besoin de s'amuser pour oublier. L'exposé de ce jeune journaliste montre d'une part que l'imitation du modèle des fils de bonne famille par les fils du peuple du Butor, du Camp Ozoux, de la Rivière, des Lataniers, c'est-à-dire des quartiers périphériques, irrite, et d'autre part, le mépris de la bourgeoisie pour eux.

« Aujourd'hui, nous sommes réduits pendant les jours gras à quelques La Pierre, Louis déguenillés que suit une bande de gamins représentant toutes les races introduites dans la colonie, depuis le jaune cuivré particulier aux adorateurs de Bouddha jusqu'au noir d'ébène emblème des descendants de Cham ».

Sous le Second Empire, les fils d'affranchis encore abasourdis par l'esclavage ne peuvent être que des spectateurs passifs des défilés carnavalesques. Les quelques fils de domestiques qui doivent y participer, doivent être sur leur trente-et-un, ils ne se déguisent pas. Avant qu'ils ne deviennent tous acteurs, il leur faut un temps d'observation et de réflexion.

Lorsqu'au début de la Troisième République, les hommes politiques les sollicitent pour voter, le mot égalité prend peu à peu un sens pour eux et leur participation au carnaval devient possible. En 1894, *Le Petit Journal de l'île de La Réunion* les traite « de bandes de vilains moineaux ».

Les commentaires acides des journalistes jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale montrent indirectement que la ville de Saint-Denis est alors très cloisonnée. Le centre est réservé à l'élite bourgeoise. Les gens des faubourgs qui y viennent pour travailler (nénaines, blanchisseuses, domestiques, jardiniers, commis, ouvriers...) sont les bienvenus. Les autres sont considérés comme des intrus et des voleurs et doivent rester là où ils vivent. Les barrières tombent pendant la période

du carnaval, puisqu'avec leur masque, ces derniers ne risquent pas d'être reconnus. Ce cloisonnement est d'ailleurs bien exposé dans le commentaire d'un journaliste de *La Patrie Créole* le 10 janvier 1910 :

« Que Diable ! Si Mrs les batailleurs de la Rivière et du Butor veulent se flanquer une peignée, il ne manque pas d'endroit où ils pourront le faire à leur aise. Mais nous ne saurions admettre que le centre de la ville leur serve plus longtemps de champ clos »⁶.

Le combat mené par la presse à partir des années 1890 vise tout simplement à faire interdire le carnaval. Le 24 janvier 1896, *Le Ralliement* est fier de crier que le carnaval est mort, car les masques ont déserté le centre et se sont réfugiés dans les quartiers excentriques et principalement au Butor⁷. Le 12 mars 1896, *L'Indépendant Créole* signale que désormais le carnaval sera contrôlé :

« Dans le but d'empêcher le renouvellement des scènes de désordre qui se sont produits à la rue Voltaire, le maire a pris un arrêté invitant tout individu désirant se masquer de venir faire la déclaration à l'Hôtel de ville. Une carte portant son nom lui sera délivrée, elle devra être exhibée à toute réquisition. Celui qui n'en sera pas muni, sera immédiatement arrêté et traduit devant le juge de paix »⁸.

Ce journal pense que cette mesure suffira à faire disparaître le carnaval.

« Tous les ans c'était pendant trois jours une levée soudaine de sauvagerie indécente chauffée à blanc par les rayons d'un soleil d'Afrique. Il y avait là comme une odeur âcre de volupté qui se répandait partout et descendait dans la rue. Les masques vont disparaître. Ce sera presque un bienfait ».

Le rêve de ce journaliste ne se réalise pas. Le carnaval continue. Avec ou sans les gens des faubourgs ? Il est difficile de le dire. En tout cas, la presse précise que tant que cet arrêté a été appliqué, soit jusqu'en 1900, le carnaval s'est déroulé dans le calme. Le 16 février 1899, *Le Petit Journal de l'île de La Réunion* est heureux de souligner que « le carnaval a été assez tenu. Nous n'avons pas eu les batailles ordinaires entre masques de la Rivière et masques du Butor » La présence des policiers dans les artères principales : rues de Paris, du Barachois, du Conseil, du

6 ADR, 1 Per 45/18, *La Patrie Créole*, 10 janvier 1910, p. 1.

7 ADR, 1 Per 41/5, *Le Ralliement de l'île de La Réunion*, 24 janvier 1896, p. 1.

8 ADR, 1 Per 42/2, *L'Indépendant Créole de l'île de La Réunion*, 12 mars 1893, p. 1.

Grand Chemin, Saint-Joseph a produit ses effets. Cet organe cite les déguisements les plus originaux et réussis : la canne à sucre, la citrouille, les cyclistes à longue barbe, plusieurs diables rouges, le distributeur automatique et son mitron, un jeune seigneur de la cour d'Henri II, et beaucoup d'hommes travestis en femmes⁹. La disparition des pauvres semble temporaire.

Pourquoi ces manifestants venus des bas-fonds sont-ils indésirables ? D'abord, on leur reproche leur saleté. Le 6 février 1894, *Le Petit Journal de l'île de La Réunion* note : « les mascarades d'hier n'ont été que la répétition des déguisements plus ou moins sales des années précédentes »¹⁰. En 1896, *L'Indépendant Créole* avoue que tous les ans

« La morne somnolence de Saint-Denis qui se plaît à rêver au bruit des chansons de la rue et qui s'étire paresseusement sous ses arbres toujours verts, était comme brisée par l'opposition de ces masques sales, malpropres qui faisaient une tâche dans ses rues gentilles et ombrageuses comme une chenille sur une fleur »¹¹.

Le 27 février 1900, *Le Nouvelliste de La Réunion* constate amèrement : « La dernière journée des mascarades n'a pas été plus brillante que les autres. Les bandes qui circulaient étaient vêtues de costumes lamentables donnant une impression de misère »¹².

Le 18 février 1901, *Le Petit Journal de l'île de La Réunion* établit le même constat : « Ce sont toujours les mêmes orgies, les mêmes dégoûtants costumes »¹³. Le 20, il renchérit :

« Les groupes masqués ne sont plus que des bandes sauvages, hurlantes et trépignantes, affublées d'infests oripeaux, innombrables rebuts antédiluviens des vagues garde-robes des plus immondes bas-fonds sociaux. Le geste est en rapport avec les loqueteuses défroques souillées, traînant sur le pavé dans une dégoûtante dégaine bachique. D'autres moins soucieux encore de la décence s'amènent par groupes. Tout le corps peint à l'huile et au noir de fumée, Adam d'un nouveau genre luisant sous le vernis noir, remplaçant la traditionnelle feuille de vigne du prenier homme par une frange de haillons suspendue à une pseudo-ceinture. Une répugnance invincible étire le spectateur à la

9 ADR, 1 Per 39/10, *Le Petit Journal de l'île de La Réunion*, 16 février 1899, p. 1.

10 ADR, 1 Per 39/4, *Le Petit Journal de l'île de La Réunion*, 6 février 1894, p. 2.

11 ADR, 1 Per 42/2, *L'Indépendant Créole de l'île de La Réunion*, 24 février 1896.

12 ADR, 1 Per 43/2, *Le Nouvelliste de l'île de La Réunion*, 27 février 1900.

13 ADR, 1 Per 39/15, *Le Petit Journal de l'île de La Réunion*, 18 février 1901.

gorge en présence de silencieuses bacchanales sales, ou que les échos vous offensent les oreilles ou que le défilé vous blesse les regards »¹⁴.

Aux yeux de la bourgeoisie, leur saleté est si répugnante, que le *Petit Journal de l'île de La Réunion* ose écrire le 10 février 1902 que déguisés en diable ils donnent l'impression de sortir de l'enfer :

« Sous leurs yeux défilent les diables rouges et tout noirs dansants aux sons du bobre et du caïmbre. L'huile et la suie dont ils sont enduits leur coulent sur tout le corps. Puis les charrettes de diables hurlant et ayant l'air de sortir véritablement de l'enfer »¹⁵.

Nous pouvons nous demander si ce n'est pas l'apparition de ces hommes tels qu'ils sont, pour exprimer leur refus d'être marginalisés, qui impressionne. La presse préfère étouffer ce problème culturel sous le couvert de la saleté. Elle leur reproche ensuite d'avoir un langage abject, volontiers grossier, de tenir des propos stupides « et d'avoir l'ordure obscène des chansons grivoises dans la bouche ». Leur trivialité fait grincer les dents. Le *Petit Journal de l'île de La Réunion* en 1894 confirme que les bien-pensants se cachent pour ne pas les entendre.

« Toujours les bandes de voyous criant en chœur des refrains aussi ridicules qu'idiots... Ces masques, forts de leur sécurité se livraient aux plus grossières scènes d'insultes émaillées de discours et de gestes orduriers et obligeaient les familles à fuir et à se renfermer chez elles »¹⁶.

En 1896, *Le Ralliement* fait allusion à deux de ces refrains insolents et blasphématoires dans un exposé annonçant le carnaval

« Diablotins, paillasses enfarinées, toute la gente masquée entrera en danses couverte de sueur et de poussière sur les faces d'emprunt faisant entendre aux badauds ébahis leurs propos stupides qu'ils ont la prétention de croire spirituelles. Ils s'amusent à ridiculiser les autres : « Yambane graine maïs ! « Elie Domitile, voleur citrouille »¹⁷ !

Elle leur reproche aussi d'être des alcooliques, de semer le trouble dans la ville par leurs bagarres entre les bandes de la Rivière et du Butor et de s'attaquer même aux passants. Le 18

14 ADR, 1 Per 39/15, *Le Petit Journal de l'île de La Réunion*, 20 février 1901.

15 ADR, 1 Per 39/17, *Le Petit Journal de l'île de La Réunion*, 10 février 1902.

16 ADR, 1 Per 39/19, *Le Petit Journal de l'île de La Réunion*, 10 février 1904.

17 ADR, 1 Per 41/15, *Le Ralliement de l'île de La Réunion*, 10 février 1896.

février 1901, *Le Petit Journal de l'île de La Réunion* signale qu'un de ses typographes « a été victime de ces bandes de voyous qui l'ont renversé,... laissé presque mort sur le carreau », et le 20,

« les dernières mascarades n'ont été que des prétextes à des batailles rangées entre voyous des quartiers excentriques en antagonisme. Les pugilats quelquefois sanglants qui se renouvelaient à chaque coin de rues s'accompagnaient de bombardements de coups de galets à tuer les passants et à défoncer les demeures »¹⁸.

Au début du XX^e siècle, les critiques sont encore plus acerbes. Le carnaval apparaît comme une distraction de très bas étage. Les gens aisés sont fiers de regarder circuler à vélo leurs jeunes potaches dans une tenue irréprochable, mais pas les autres. C'est presque le droit de s'amuser qui est contesté aux jeunes des bas-fonds. Le 18 février 1904, Joseph Bertho du *Journal de l'île de La Réunion* pense que l'économie de l'île serait sauvée « s'ils se rendaient avec autant d'empressement au son de la cloche appelant au travail. »¹⁹. Le 9 mars 1905, il va plus loin en soutenant que ces manifestants n'appartiennent pas au peuple. Ce sont

« des sauvages », « des gens sans aveu », « des échappés de prison et des cambrioleurs avérés (...) Le vrai peuple, le peuple qui travaille ne va pas dans les rues les jours de mardi-gras, à moitié vêtu de loques infects, danser comme des singes, hurler comme des sauvages. Tous ces gens-là ne sont pas du peuple ? C'est de la crapule et rien que la crapule digne de la matraque des chiourmes »²⁰.

Au fil des ans, l'émoi est si grand chez les gens aisés, que le maire Le Cocq du Tertre prend le 24 janvier 1910 un arrêté interdisant à toute personne de se travestir ou de se masquer pour se promener en ville lors du prochain carnaval, si elle ne s'inscrit pas par avance au commissariat de police pour se voir délivrer une carte. Il précise en outre que les masques ne doivent pas blesser la décence publique. Les cris et les gestes obscènes sont interdits. Il ne semble pas que ce texte ait été connu du grand public. S'il l'a été, il n'a pas servi à grand chose, car le 10 février 1910, *La Patrie Créole* mentionne que

18 ADR, 1 Per 39/15, *Le Petit Journal de l'île de La Réunion*, 18 février 1901.

19 ADR, 1 Per 44/11, *Le Petit Journal de l'île de La Réunion*, 18 février 1904.

20 ADR, 1 Per 44/13, *Le Petit Journal de l'île de La Réunion*, 9 mars 1905.

« les bagarres ont succédé aux bagarres. A chaque coin de rues on se cogne à coups de pieds, de poings, de bâtons. Et les plus faibles en fuyant ne manquaient pas de faire pleuvoir sur leurs adversaires plus forts une grêle de pierres »²¹.

En 1913, *Le Nouveau Journal* fait remarquer que

« depuis des années, les honnêtes gens supplient l'administration municipale de mettre un frein à ces scandaleuses exhibitions et à ces batailles acharnées, mais rien n'a été fait »²².

En fait, dès 1911, un nouveau pas a été franchi. Selon les rumeurs rapportées par ce dernier organe, les victimes cette année-là ont été désignées.

« Les joueurs de moringue, les voyous de toute espèce, doivent s'associer pour molester des personnes déjà désignées et briser les devantures de certaines maisons et de certains magasins »²³.

Cet organe conservateur prête toutes les intentions malsaines au clan du radical-socialiste Gasparin.

« Tout le monde devine que ce sont les apaches de Gasparin, ceux qui s'étaient armés de bâtons à clous et qui sans ouvrage aujourd'hui attendent le jour du mardi-gras pour donner libre carrière à leurs mauvaises intentions »²⁴.

Cette appréciation sous-entend que ces hommes du peuple soudoyés par les candidats pendant les campagnes électorales sont incapables de s'entendre ensuite sur l'essentiel. Les vaincus d'un jour n'ont qu'une idée en tête : prendre leur revanche. Le temps du carnaval est une occasion comme une autre pour extérioriser leur rancœur. La guerre est un temps d'épreuves et non d'amusements. La société est déjà conditionnée pour qu'après cet épisode douloureux, le carnaval ne soit plus qu'un souvenir.

Le carnaval n'est pas un exemple marginal choisi pour les besoins de la cause. La présence du petit peuple des

21 ADR, 1 Per 45/18, *La Patrie Créole*, 24 janvier 1910.

22 ADR, 1 Per 52/7, *Le Nouveau Journal de l'île de La Réunion*, 29 janvier 1913, Mascarades, p. 1-2.

23 ADR, 1 Per 52/3, *Le Nouveau Journal de l'île de La Réunion*, 27 janvier 1911, p. 2, Futures saturnales. Il est clair d'après cet article que le moringue n'est pas une chorégraphie savamment orchestrée dans laquelle les figurants simulent des coups et s'évitent allègrement. Il s'agit d'un combat entre individus qui se solde par un vainqueur et un vaincu.

24 ADR, 1 Per 52/3, *Le Nouveau Journal de l'île de La Réunion*, 27 janvier 1911, p. 2, Futures saturnales.

faubourgs et des zones rurales n'est pas acceptée lors d'un événement aussi marquant que la fin de la Première Guerre mondiale. Celle-ci est à l'origine de manifestations d'abord spontanées puis orchestrées par les municipalités. Les organes de presse — *Le Peuple*, *La Dépêche*, *Le Progrès*, *Le Nouveau Journal* — mentionnent de manière unanime que toutes les couches sociales se sont retrouvées réunies pour fêter la victoire. En fait, la présence de la majeure partie de la population qui vit dans la misère et durement affectée par les contrecoups de la guerre et notamment la chute des denrées de première nécessité, est très discrète. Mais en cette occasion, rien n'est entrepris pour que la fête soit l'occasion de la rencontre. Le bal populaire du 13 novembre à Saint-Denis sur la place Joffre n'attire pas les foules. Le lendemain, *Le Progrès* insiste sur la médiocrité de ce divertissement offert aux humbles.

« Hier soir, il y a eu musique sur la place Joffre. A remarquer que la malheureuse place désertique, sale, inachevée n'a été décorée d'aucun drapeau et ce pendant que les murs de l'emplacement de la mairie étaient couverts de faisceaux aux couleurs françaises et alliées »²⁵.

Les riches Dionysiens se retrouvent au théâtre et dans les salons de l'Hôtel de ville, le petit peuple doit se contenter d'une place publique non décorée. Les deux mondes ne peuvent pas s'amuser ensemble. Trois jours plus tard, les quelques personnes qui se sont déplacées pour assister à un bal, s'enfuient pour ne pas respirer un air trop vicié.

« Le 17 novembre après la retraite, constate *La Victoire Sociale*, le maire et le secrétaire de mairie ont offert un lunch aux dames et demoiselles de la société dans le Grand Salon. On danse au piano. Sur la place Joffre, il y a eu un bal pour le peuple. Heureusement que ce singulier bal ne dura pas longtemps. Incommodée par un épais nuage de poussière, la foule dense qui stationnait doit vider les lieux. Vive l'organisation de ces deux bals ! »²⁶.

La Réunion après avoir participé à la guerre ne connaît pas encore l'Union sacrée. Le cloisonnement social et racial qui perdure, commence à bien horripiler certains. *La Victoire Sociale* titre les 7 et 8 novembre que la valeur du citoyen se situe au-dessus de la couleur de la peau :

25 ADR, 1 Per 82/10, *Le Progrès*, 14 novembre 1918.

26 ADR, 1 Per 59/2, *La Victoire Sociale*, 18 novembre 1918.

« Tous blancs ou noirs, nous sommes pétris de la même pâte, et avons du sang rouge dans les veines et nous pouvons acquérir ou nous les possédons selon nos aptitudes cérébrales et nos goûts, des connaissances, de l'éducation et une place honorable dans la société. Il est donc malvenu à certains hommes nés hors de la colonie ou dans la colonie, de se croire supérieurs aux hommes à peau bronzée ou de se croire, s'appuyant sur ces considérations ethniques, en droit de mépriser ces hommes ou les familles plus ou moins teintées. Alors que sur les champs de bataille, intimement s'est lié le sang du blanc et du noir, du riche et du pauvre, du noble et du roturier, de l'athée et du curé, il ne saurait plus être accepté par quiconque que des préjugés de ce genre formassent encore une sorte de loi d'airain dans une société qui, cependant se dit républicaine et démocratique (...). Certains imbéciles de La Réunion feraient bien aussi de sonder leur conscience pour sentir tout ce qu'il peut y avoir de petit dans leur conduite passée »²⁷.

Le 20 décembre 1848, un peu plus de soixante mille esclaves à La Réunion accèdent à la liberté. Cette date marque la fin d'un temps. Désormais, tous les individus sont égaux devant le travail. Le travail n'est plus le lot des seuls esclaves noirs. Tous les individus sont libres en principe de se déplacer au moins en dehors du temps de travail. Pour tous ceux qui en étaient privés, cette conquête est prodigieuse. Cette date ne met pas fin à leur détresse matérielle ; elle leur rappelle leur misère passée. C'est le moment sacré du souvenir. Les républicains ayant prévu une fête de travail chaque année, le jour anniversaire de l'émancipation des esclaves, la fête concerne maintenant la vile multitude de la société esclavagiste. Dans cette ancienne société, les colons seuls pouvaient fêter (les esclaves s'amusaient à l'occasion entre eux sur décision du maître). En dehors des fêtes familiales, les grandes fêtes décidées au plan national trouvaient leur répercussion dans la colonie : ces dernières offraient aux colons la possibilité de se rapprocher de la métropole. La fête du 20 décembre change les règles du jeu puisqu'elle s'adresse d'abord aux affranchis. Ceux-ci sont appelés à nouer des liens avec la métropole, alors que les colons ne les considèrent pas comme des citoyens. Dans son ouvrage destiné aux élèves du cours moyen publié en 1923, l'instituteur Paul Hermann exprime nettement ce rejet dans sa définition du terme « citoyen ». Il laisse entendre que la révolution de 1848 n'a pas fait des affranchis des citoyens ; ils

27 ADR, 1 Per 59/2, *La Victoire Sociale*, 7-8 novembre 1918.

ont dû attendre la Troisième République pour être reconnus en tant que tels. « On désigne par citoyen, les affranchis de 1848 auxquels la loi de 1871 a accordé le titre et les droits des citoyens français »²⁸. En 1983, à l'Assemblée nationale, le député Jean Fontaine a ces mots fielleux pour critiquer la loi relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage :

« Pourquoi commémorer l'abolition de l'esclavage chez nous puisque, somme toute en métropole aussi, il y eut le servage, avatar de l'esclavage ? (...) Pourquoi ne pas célébrer cet événement en métropole au même titre que le 14 juillet ? Pour nous, la loi de départementalisation fut la véritable libération de l'esclave »²⁹.

En 1998, à l'heure où La Réunion célèbre le cent cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage, Monsieur Alain Hoarau, auteur d'une histoire de l'aviation à La Réunion, évoque le 5 avril dans le *Quotidien du Dimanche* l'inutilité de fêter un tel événement, car cette île ne peut courir le risque de mettre en péril sa belle harmonie sociale. Pour lui, la fête nationale étant le 14 juillet en métropole, La Réunion, en tant que département français, n'a pas à commémorer une autre date que celle-ci. Il accuse les hommes de gauche arrivés au pouvoir 1981 d'avoir récupéré cette date du 20 décembre pour diviser la population et mieux régner. Logiquement, nous voyons mal comment ils auraient pu mieux gouverner après avoir semé les germes de la discorde. De même si l'harmonie sociale existe véritablement à La Réunion, nous voyons mal comment une fête qui devrait faciliter la rencontre entre les hommes pourrait entraîner une quelconque dégénérescence.

« On est en train de faire resurgir un passé révolu, dit-il, qui n'a rien à voir avec le présent. On remet le couteau dans la plaie qui était fermée. On la ravive chaque 20 décembre, on l'infecte. Les gens se font avoir. Les esprits s'échauffent. La haine refait surface en 1981 avec l'arrivée de la gauche au pouvoir »³⁰.

Pour se rendre plus crédible, il ajoute que les hommes d'aujourd'hui — qui perçoivent pourtant un salaire en échange de leur travail, qui reçoivent une indemnité quand ils sont chômeurs, qui sont en passe de travailler trente-cinq heures par

28 Hermann Paul, *Histoire et géographie de l'île de La Réunion*, Cours Moyen, Delagrave, Paris, p. 14.

29 ADR, *Journal de l'île de La Réunion*, 7 janvier 1983.

30 ADR, 1 Per 131/260, *Le Quotidien de l'île de La Réunion*, 5 avril 1998.

semaine et non au bas mot quatre-vingt-douze, qui n'habitent plus dans les paillotes n'ayant qu'une seule ouverture, qui s'éclairent à l'électricité et non à la lueur d'un feu de bois, qui dorment sur un lit et non par terre sur une natte ou au mieux sur un lit « piquet », qui ne sont pas fouettés lorsqu'ils s'absentent ou exécutent mal une tâche, qui peuvent défendre leurs droits en se regroupant dans des syndicats ou des collectifs, qui peuvent se déplacer librement et manifestent sur la voie publique sans être taxés de révoltés ou de marrons — sont plus mal lotis que les esclaves. « Les nouveaux esclaves, c'est nous, c'est moi. Et on est encore plus mal lotis qu'il y a deux siècles »³¹.

La conclusion est sans appel : comme les Réunionnais en cette fin du XX^e siècle sont plus misérables que les esclaves, il vaut mieux qu'ils s'apitoient sur leur sort plutôt que sur le leur. Pour lui, fêter le 20 décembre relève de l'escroquerie, c'est ni plus ni moins rabaisser les descendants d'affranchis :

« Aujourd'hui, note-t-il, on a réussi la performance d'associer les victimes à leur propre caricature, de les rendre complices de leur propre abaissement. C'est monstrueux »³².

Alors que la connaissance du passé est une manière de s'en libérer, « puisque seule la vérité permet de donner assentiment ou refus en toute lucidité », Monsieur Hoarau convie les Réunionnais — soi disant pour être dignes et forts — à ignorer ce pan de leur histoire, à ne plus se souvenir des affres de l'esclavage et surtout de ce jour où les esclaves ont été émancipés.

Si en 1998, la fête du 20 décembre est ainsi interprétée par une frange de la population, s'interroger sur sa célébration au lendemain même de l'abolition de l'esclavage ne peut paraître oiseux. Nous bornerons notre étude à l'année 1980, car en 1981 un projet de loi est présenté par le secrétaire d'Etat aux Départements d'Outre Mer, M. Henri Emmanuelli, pour faire du 20 décembre un jour chômé. Sa commémoration devient alors possible. Cet événement n'ayant pas été désiré par les

31 ADR, 1 Per 131/260, *Le Quotidien de l'île de La Réunion*, 5 avril 1998.

32 ADR, 1 Per 131/260, *Le Quotidien de l'île de La Réunion*, 5 avril 1998.

colons, sa commémoration est forcément pour eux inacceptable³³. Les affranchis sont les seuls à glorifier la Seconde République. Comme les colons qui profitaient du système esclavagiste ne peuvent avoir la même approche de son abolition que les esclaves qui le subissaient, le 20 décembre ne peut être un moment de retrouvailles, de réjouissances. Quelle stratégie les puissants utilisent-ils au XIX^e siècle pour reléguer cette fête dans la culture de la nuit ? Quand les affranchis et leurs descendants ont-ils bénéficié d'appuis pour la sortir de son ghetto ?

Pour répondre à ces interrogations, les Archives Départementales de La Réunion restent la meilleure source. Les rapports officiels des gouverneurs, préfets et maires, ne sont pas cependant très nombreux. Ils couvrent seulement les années 1850 – 1854. La presse mal conservée ne peut pas malheureusement éclairer toutes les zones d'ombre. Trop d'années sont aujourd'hui incommunicables pour que nous puissions recomposer l'ensemble du puzzle. De toute façon, l'historien ne saisit jamais que des fragments de vérité.

33 Il faut reconnaître que toutes les formes de résistance des esclaves qu'elles soient majeures (marronnage, révoltes, refus d'enfanter) ou mineures (suicide, fuites par mer, dérision), n'ont pas suffi à faire disparaître ce système économique d'exploitation de l'homme par l'homme.

CHAPITRE 1

L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE À BOURBON : UN ÉVÉNEMENT NON DÉSIRÉ PAR LES DÉTENTEURS D'ESCLAVES

LA TENEUR DU DISCOURS ANTI-ABOLITIONNISTE BOURBONNAIS

Raphaël Barquissau écrit dans son *Histoire des Réunionnais* « il serait injuste d'omettre (...) les pétitions pour l'abolition de l'esclavage dont l'initiative revient d'une part aux "Petits Créoles" de Saint-Louis en 1845 et d'autre part, à Leconte de Lisle, Lacauassade et leurs amis à Paris en 1848³⁴ ». N'ayant pas retrouvé la première pétition, nous ne disserterons pas sur elle³⁵. Il est sûr que son écho a été très faible à Paris. Quant à celle des intellectuels bourbonnais présents à Paris au moment de la Révolution de février 1848, elle est une œuvre de circonstance qui vise à encourager le nouveau gouvernement qui est bien disposé à l'abolition. Les Réunionnais n'ont pas affiché leur sentiment sous la Monarchie de Juillet et n'ont entrepris aucune démarche visant à réclamer la disparition de la servitude dans leur île natale.

Au contraire, ceux qui siégeaient au Conseil colonial n'ont pas ménagé leurs critiques envers les philanthropes qui

34 Barquissau, Raphaël, Foucque, Hippolyte, Jacob de Cordenoy, Hubert, *L'île de La Réunion*, p. 64, Paris, Larose, 1925, 287 p.

35 La consultation de la presse et les correspondances du gouverneur au ministre des Colonies, du directeur de l'Intérieur et du contrôleur colonial au même, ne nous a pas permis de retrouver ce texte si rare dans les annales de la colonie.

soutenaient des projets abolitionnistes. Ils n'ont guère apprécié par exemple l'initiative des ouvriers parisiens. Comment expliquer un tel comportement de la part de gens qui en 1815 ont montré qu'ils n'étaient pas frileux, qu'ils étaient prêts à tous les sacrifices financiers pour ne pas rester à l'écart des innovations technologiques ? De plus dans l'océan Indien occidental, les Bourbonnais n'étaient pas les seuls à pratiquer cette forme d'exploitation de l'homme par l'homme. Ils auraient pu méditer sur l'abolition anglaise et comprendre que la pratique de l'esclavage ne pouvait durer éternellement. La façon dont la presse bourbonnaise présente le dossier de l'abolition de l'esclavage par les Anglais permet de comprendre quelque peu la position des colons bourbonnais.

La presse, caisse de résonance de la pensée des colons, championne du conservatisme

Ainsi, *La Feuille Hebdomadaire* du 11 mars 1835 expose quelques réflexions sur les événements survenus au Cap de Bonne Espérance. Le tableau tracé est suffisamment négatif et tragique pour que tout colon considère comme une horreur, le fait d'abolir ce système. L'abolition anglaise est présentée comme une grave erreur qu'il ne faut évidemment répéter à aucun prix, car elle a plongé les colonies britanniques dans le chaos.

Selon ce journal, les seuls gagnants dans cette affaire, ce sont ceux qui en Europe discutent de l'amélioration du sort des esclaves, à savoir les sociétés abolitionnistes. Les esclaves africains sont décrits comme des criminels assoiffés de sang, commettant les pires carnages dans la colonie avant de regagner leur vraie patrie en Afrique. Les termes employés par cet organe de presse sont d'une terrible sévérité :

« Déplorable situation de cette colonie, naguère si florissante, couverte maintenant de sang et de ruines et menacée d'une entière destruction. Le bill d'émancipation est rendu, il est accueilli par les enthousiastes acclamations des philosophes qui l'ont enfin obtenu. Il est promulgué dans les colonies anglaises et à l'instant toutes les valeurs foncières y perdent les neuf dixièmes de leur valeur, les colons émigrent en hâte et les populations africaines s'ameutent, se soulèvent, jettent les instruments de travail aux premiers mots de liberté.

Vainement les gouverneurs se mettent en frais d'argumentation, d'éloquence pour démontrer aux affranchis qu'ils conçoivent mal leur nouvel état. A toutes leurs proclamations : « Si nous ne pouvons faire ce qu'il nous plaît, comment sommes-nous libres ? »

Si nous ne pouvons nous reposer, dormir autant qu'il nous plaît, comment sommes-nous libres ? Si nous devons travailler contre notre gré ainsi que par le passé, comment sommes-nous libres ? »

Et alors les gouverneurs, ayant épuisé leur logique, ont recours aux arguments sans réplique quand on est le plus fort : ils font avancer des régiments et des canons pour enseigner aux têtus Africains ce que sont la philanthropie et la liberté européennes ».

La Feuille Hebdomadaire poursuit sa présentation rétrograde de l'abolition de l'esclavage dans la colonie anglaise du Cap en des termes peu flatteurs pour les Cafres. Ils sont présentés comme des sauvages ivres de sang, uniquement bons qu'à détruire et dont le rêve est de retrouver leur terre de natale :

« Cependant, en Angleterre, la joie de la société anti-slavery est extrême, elle tient du délire ; on se félicite à la face d'un peuple laborieux, courbé sous le faix des charges sociales, décimé par la misère et la faim, on se félicite hautement d'avoir rendu la condition des Noirs dans les colonies infiniment meilleure que celle des paysans d'Europe. Mais voici que de l'intérieur de ces terres pestilentiellles, éternel et inexpugnable siège de la barbarie, du fond de ce continent d'Afrique si funeste aux voyageurs, et que l'imagination créative de quelques rêveurs peuple de villes superbes, de campagnes riantes et de nations policées, une horde innombrable de Cafres peints de terre rouge s'élance comme un torrent. Ils passent sur tous ces établissements laborieusement élevés par les Européens et ne laissent derrière eux que des cadavres. Les colons échappés au carnage fuient épouvantés ; ils vont porter à la ville du Cap la teneur de ces sauvages exploits et bientôt des hurlements africains retentissent sous les murs du dernier refuge des colons anglais, du dernier établissement qui reste sur cette partie du globe à la civilisation européenne.

Les Cafres s'empareront-ils de cette capitale ? Achèveront-ils leur œuvre de destruction et s'en retourneront-ils chargés des dépouilles ? Ce n'est pas probable.

Les sauvages se retireront selon toute apparence ; mais ils retourneront chargés de butin dans leur pays, ils feront à leurs tribus de poétiques récits de leurs triomphes et le souvenir en sera perpétué dans les hymnes africains. Le prestige de l'immense supériorité des Blancs fera place sans doute dans ces étroites imaginations à une fascination contraire, et un si mémorable succès sera suivi de fréquentes croisades qui rendront peut-être impossible à jamais le rétablissement de la

colonie. Et les héros cafres, assis à de cannibaliques festins, boiront le calou (sic) dans les crânes des colons anglais, en même temps que les négrophiles d'Angleterre célébreront dans de somptueux banquets l'émancipation de leurs frères noirs des colonies »³⁶.

Le 15 juillet 1835, *La Feuille Hebdomadaire* s'en prend au délégué de la colonie à Paris, M. Conil, pour ses propos contraires à la cause des colons. Il lui est reproché d'aller trop loin et de jouer au provocateur en laissant entendre que ceux-ci sont prêts à accepter l'abolition de l'esclavage, si l'Etat leur verse une indemnité :

« Les colons de Bourbon sont prêts à faire à la philanthropie toutes les concessions compatibles avec les droits acquis. Tant que ces droits seront respectés on ne les verra reculer devant aucune exigence mais ils se défendront toujours .

« En s'exprimant ainsi, affirme *La Feuille Hebdomadaire*, M. Conil nous semble s'être avancé bien légèrement, et notre sentiment à cet égard est d'autant plus pénible que nous avons placé beaucoup de confiance dans son zèle, ses talents et ses bonnes intentions.

Nos délégués ne verraient donc dans l'abolition de l'esclavage qu'une question d'argent, qu'une indemnité. Leur mission consiste-t-elle uniquement à obtenir cette garantie, la moindre de toutes celles qui nous sont indispensable ?

La Métropole sera-t-elle donc assurée par nos mandataires, qu'en nous payant un prix quelconque de nos esclaves elle pourra prononcer à l'instant leur émancipation ?

La question de l'abolition de l'esclavage sera bien comprise par ceux qui n'y verront pas pour le pays un avenir de pertes, de dangers et de malheurs, quelles que soient les mesures qui l'accompagnent. Ainsi a-t-elle jeté parmi nos compatriotes une juste et profonde consternation. Non seulement ils voient la sécurité de leurs familles, leurs fortunes acquises au prix de l'exil et des privations de toute nature, dès aujourd'hui compromises, mais encore ils ne peuvent fermer les yeux sur les suites d'un système qui aurait pour effet de transformer en citoyens français toute une population nombreuse élevée dans l'esclavage et façonnée à ses vices. Tel est le sentiment colonial dans toute la vérité »³⁷.

A la suite de ce rappel à l'ordre, M. Conil perd son enthousiasme. Il se range.

36 ADR, 1 Per 5/13, *La Feuille Hebdomadaire de l'île Bourbon*, 11 mars 1835, p. 1.

37 ADR, 1 Per 5/13 *La Feuille Hebdomadaire de l'île Bourbon*, 15 juillet 1835, « Sur l'abolition de l'esclavage », p. 1.

En 1836, les premiers projets gouvernementaux sur le pécule et le rachat forcé envoyés par les délégués de Bourbon à Paris au Conseil colonial sont repoussés, car ses membres préférèrent se réfugier dans l'attentisme et l'observation, « *le seul système que la sagesse approuve, que les faits justifient, que la nécessité commande* » soulignent-ils. Pour justifier cette résolution, le président du Conseil colonial déclare aux délégués :

« qu'il entendait positivement refuser son concours à des mesures sur l'action et sur le progrès desquelles il est réellement sans influence, et que son intervention apparente semblerait légitimer. Les menaces d'une émancipation générale sont elles-mêmes un obstacle à des prétendues améliorations sans autre effet sur l'esclave que de diminuer leur prix ; et du reste le pays, de son propre mouvement, est entré dans toutes les améliorations compatibles avec ses ressources, sa sécurité. Il ne lui en reste plus à faire. Tout a été fait au vu et au su de la population. Le Conseil n'a été que l'interprète de ses sentiments »³⁸.

Th. Ruyné de Saint-Georges, le rapporteur du mémoire rédigé à l'intention du gouverneur par la commission chargée d'examiner les deux projets d'ordonnances sur le rachat et le pécule des esclaves craint le pire en cas d'abolition :

« Il est certain que cette multitude ignorante et encore dépravée dont on veut brusquement changer l'état, une fois en liberté, ne se soumettra pas volontairement au frein de la morale et de la loi ; et c'est avec une garnison de 400 hommes bientôt augmentée de 500, destinée à contenir 70 000 esclaves que nous nous trouvons lancés au milieu d'une révolution dont il est impossible de calculer les suites... ».

Le 26 juillet 1837, *La Feuille Hebdomadaire* à travers un article sur la nécessité de pousser les classes pauvres de la colonie vers les travaux agricoles, critique de manière virulente la politique d'affranchissement des esclaves qui contribue à dégrader les mœurs, en augmentant le vol, la paresse, à déstabiliser l'ordre de la société bourbonnaise. Au lieu de multiplier les affranchissements, il propose de mettre d'abord tous les désœuvrés au travail.

« Il faut arracher à une dangereuse oisiveté, il faut pousser au travail, et surtout au travail de la terre, nos prolétaires dont la force numérique déjà effrayante se recrute incessamment aux dépens de la classe esclave par des affranchissements inconsidérément multipliés. Chaque nouvel affranchissement diminue d'une unité le nombre actuellement

38 ADR, N 50, Mémoire à M. le gouverneur touchant les deux projets d'ordonnance sur le cachet forcé et le pécule des esclaves, p. 2.